

## ÇA M'INQUIÈTE UN PEU

# Elle ne ferait pas une puberté précoce ?

À 8 ans, elle a déjà des seins et grandit très vite...



**C'est quoi ?** La puberté précoce se traduit par l'apparition des premiers signes de développement pubertaire avant l'âge de 8 ans chez la fille et de 9 ans chez le garçon. Il y a une croissance très rapide mais aussi, selon le sexe de l'enfant, le développement des seins ou l'augmentation du volume testiculaire. La puberté précoce est toutefois plus rare chez les petits garçons. En cas de doute, il est préférable de consulter un pédiatre endocrinologue à l'hôpital ou en ville. Ils sont répertoriés sur le site de l'Association française des pédiatres endocrinologues libéraux ([afpel.fr](http://afpel.fr)).

**Il faut traiter.** Le diagnostic est posé après une analyse des courbes de croissance, une radio du poignet, un bilan biologique et une échographie pelvienne chez la fille. Le traitement consiste à stabiliser ces signes pubertaires pendant quelques années grâce à des injections hormonales tous les trois mois. Sans ce dernier, les conséquences sont la survenue des règles, un arrêt précoce de la croissance et un retentissement psychologique chez l'enfant. Certains affirment également que les pubertés précoces seraient en lien avec des conduites à risques et une ménopause précoce.

**De plus en plus fréquent.** Cela concerne près de 3 filles sur 10 000, selon l'Institut de veille sanitaire (InVS), mais ce chiffre reste à confirmer car il se base sur les traitements délivrés. Or tous les médecins n'ont pas les mêmes attitudes thérapeutiques. À l'origine de ces changements, on parle beaucoup des perturbateurs endocriniens, de l'obésité infantile ou de l'utilisation d'huile essentielle de lavande ou de tea tree, par exemple. Laure Karsenti  
MERCİ AU D<sup>r</sup> OLIVIER PUEL, PÉDIATRE ET ENDOCRINOLOGUE.

## Je peux avoir la carte familles nombreuses ?

Depuis sa création, en 1921, ce sésame permet notamment de bénéficier de fortes réductions sur les billets SNCF.

**Au minimum 3 enfants mineurs.** C'est la première condition. Les réductions SNCF dépendent ensuite du nombre d'enfants mineurs déclarés et possédant la carte (chaque membre de la famille doit avoir la sienne) : pour trois enfants, la réduction est de 30%, de 40% pour quatre... et jusqu'à 75% à partir de six. Quand les enfants deviennent majeurs, celle-ci est accordée au père, à la mère et à chacun des enfants mineurs jusqu'aux 18 ans du dernier. Seuls les parents ayant élevé au moins cinq enfants bénéficient de 30% à vie.

**Quid des familles recomposées ?** Elles peuvent aussi en faire la demande, mais le minimum requis est de cinq enfants à charge de moins de 18 ans, et ce depuis au moins trois ans. En cas de garde alternée, c'est le parent chez qui le juge a fixé la résidence de l'enfant qui peut bénéficier de la carte.

**Les démarches sont-elles compliquées ?** Pas du tout. Il faut remplir un formulaire en ligne sur le site [oui.sncf](http://oui.sncf), l'imprimer et l'envoyer à la SNCF (adresse sur le site), en joignant les pièces justificatives : photos, photocopies du livret de famille, de la carte de séjour... Les frais de dossier sont de 19 € et la demande est renouvelable tous les trois ou six ans selon le nombre d'enfants.  
Emmanuelle Rodeghiero

PHOTO DR. ILLUSTRATION DARIA PROWALL/AGENCE MARIE BASTILLE

## LA VBI

### BIEN GARDÉS !

Une garde d'enfants façon Montessori, ça existe ? Oui, la preuve avec cette start-up qui propose les services de nounous formées aux pédagogies « alternatives » les plus connues. Anne Black  
• Garde active par Speaking Agency, plus d'infos sur [speaking-agency.com](http://speaking-agency.com).

